



# Communiqué de presse

Annecy, le 27 février 2020

## **Santé animale**

### **Cas d'anémie infectieuse des équidés dans le département de la Haute-Savoie – Situation au 27 février 2020**

A la suite de la confirmation le 25 octobre d'un cas d'anémie infectieuse des équidés dans un centre équestre du département, des mesures de recensement, surveillance et dépistage avaient été prises pour les équidés de ce centre équestre, les équidés y ayant séjourné pendant la période de détention du cheval infecté ainsi que pour tous ceux présents dans une zone de surveillance mise en place autour du centre équestre et de la pâture où le cheval infecté avait séjourné depuis son arrivée dans le département.

L'application de ces différentes mesures a été conduite par la Direction Départementale de la Protection des Populations, en collaboration étroite avec les vétérinaires sanitaires du département, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

**Aujourd'hui, après quatre mois de surveillance et près de 250 analyses, toutes négatives, les mesures de restriction de mouvement sont levées.** Les quelques 130 équidés concernés peuvent reprendre une activité normale.

Si cet épisode s'achève bien, chacun a pu constater le caractère contraignant des mesures de police sanitaire, justifiées par le risque de dissémination du virus et le temps de séroconversion possible des équidés (nécessité de deux analyses négatives à 90 jours d'intervalle avant de statuer sur le statut infecté ou non des animaux).

Il convient donc de rappeler à l'ensemble des éleveurs d'équidés et aux vétérinaires, qu'une grande vigilance s'impose devant cette maladie dont le dépistage, s'il n'est pas rendu obligatoire, est tout à fait recommandé lors d'un achat (il s'agit d'ailleurs d'un vice rédhibitoire).

Les professionnels de la filière équine peuvent bénéficier d'une information régulière sur les risques de maladies équines présentes en France via le Réseau d'Épidémiologie-Surveillance en Pathologie Équine (RESPE).

#### **Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00